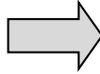


Renvoyez ce document complété, daté et signé à l'adresse indiquée ci-contre



Service public de Wallonie – Fiscalité
Direction du Recouvrement administratif et de la
Coordination des receveurs
Avenue Gouverneur Bovesse 29
5100 JAMBES

Mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be

Demande de plan de paiement

L'octroi d'un plan de paiement constitue une mesure de faveur qui doit être justifiée par des difficultés financières rencontrées par le demandeur. Le receveur est seul compétent pour octroyer des facilités de paiement.

Attention : la présente demande n'est qu'une proposition de remboursement. Le Receveur des taxes et impôts wallons n'est pas tenu d'y souscrire et se réserve le droit de refuser votre demande ou la possibilité d'adapter le montant des mensualités suite à l'examen de votre dossier.

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1. IDENTIFICATION

Nom : Prénom :

N° de registre national (*au verso de la carte d'identité*) : -

Etat civil : célibataire

marié (e) ou cohabitant légal

Depuis le : / /

Contrat de mariage : OUI NON

Identification du conjoint/cohabitant :

Nom : Prénom :

N° de registre national (*au verso de la carte d'identité*) : -

1.2. ADRESSE

Rue : Numéro : Boite :

Code postal : Localité :

1.3. CONTACT

Téléphone (de préférence GSM) :

Adresse mail :

2. SITUATION FINANCIÈRE

2.1. RESSOURCES

Situation professionnelle : salarié fonctionnaire indépendant retraité sans emploi

Revenus mensuels nets	Du demandeur	Du conjoint/cohabitant
Salaire, revenu, indemnité € €
Revenu immobilier € €

Etes-vous propriétaire : Oui Non

Compte bancaire : Numéro : BE - - -

Titulaire du compte : Nom :

Prénom :

2.2. CHARGES

Personnes à charge : • Enfants : Nombre :

• Autre(s) : Nombre :

Si vous êtes locataire, montant mensuel du loyer : €

Montant éventuel des mensualités liées à un emprunt ou financement : €

Autres charges : : €

3. MOTIVATION DE LA DEMANDE

4. DEMANDE DE PLAN DE PAIEMENT

Ce plan de paiement concerne : Le précompte immobilier Année : 2 0

Adresse du bien :

Le bien est-il en indivision : Oui Non

La taxe sur les véhicules Numéro de plaque :

La période imposable est du / / 2 0 au / / 2 0

Autres taxes :

La période imposable est du / / 2 0 au / / 2 0

Montant total pour lequel le plan de paiement est sollicité : €

Nombre de mensualités souhaitées :

Certifié sincère, exact et complet,

Date : / / **Signature :**

L'administration, en application de l'article 11 du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, se réserve le droit d'utiliser, dans le cadre du recouvrement des taxes et impôts wallons du ou des demandeurs, les informations communiquées.

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie (www.wallonie.be).